

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 772 Cotonou Tél: +(229) 21.30.02.58 Etatmajorgeneral_fab@yahoo.fr

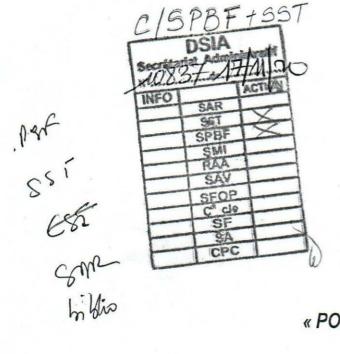
ETAT-MAJOR GENERAL

ANALYSE: Une (01) copie de l'arrêté N°2020-102617/PR/10018SGG20 du 22 octobre 2020 portant désignation des personnalités extérieures devant siéger au comité d'audit interne du Ministère de la Défense Nationale.

REFERENCE: Transmis N°2020-0966/MDN/SGM/DAF/SBC/SP-C du 09/11/2020.

N°20-1439 /EMG/P/S.L/D.P/B.CH/SP-C

Cotonou, le. 13 novembre 2020



TRANSMIS PAR:

Le Chef d'Etat-Major Général

Cotonou

Monsieur l'Intendant Militaire de 1ère classe, Directeur du Service de l'Intendance des Armées.

Cotonou

« POUR EXPLOITATION ».

Contre-Amiral Patrick Jean-Baptiste AHO

P/O Colonel W. Hermann AVOCANH

Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE



A SUBSTITUER A L'ANCIENNE COPIE

ARRÊTÉ N° 2020-102617/PR/10018SGG20

portant désignation des personnalités extérieures devant siéger au Comité d'audit interne du Ministère de la Défense Nationale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielles du 20 mars 2016;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-499 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- vu le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu le décret n° 2018-396 du 29 août 2018 portant réorganisation des organes de contrôle de l'ordre administratif en République du Bénin ;

considérant les nécessités de service,

ARRÊTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont désignées pour siéger au titre de personnalités extérieures dans le Comité d'audit interne du Ministère de la Défense Nationale :

- président : monsieur Léon Bienvenu YELOME ;

- membre: monsieur Mathias Maurice ADJOU-MOUMOUNI.

Article 2

La durée du mandat des personnalités extérieures est de trois (03) années budgétaires renouvelable à compter de l'année de leur nomination.

Article 3

Les personnalités extérieures sus-désignées bénéficient durant leur mandat d'une indemnité annuelle de fonction déterminée suivant les mêmes modalités que celle payée aux membres des conseils d'administration des établissements publics.

08-11-20 1337 DAF

LE SECRETARIA

Article 4

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22/11/20/20

Patrice TALON .-

AMPLIATIONS: PR: 6; AN: 4; CC: 2; CS: 2; CES: 2; HAAC: 2; HCJ: 2; MDN: 2; AUTRES MINISTERES: 23; INTERESSES 2; SGG: 4; JORB: 1.